

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

■ Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

■ M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
■ M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
■ M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

■ En exercice : **33**
○ Présents : 30
○ Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°17 (2026/7/114) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable		
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.	

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les suppressions de poste doivent quant à elles être précédées d'un avis du comité social territorial.

Afin de permettre la nomination d'un agent, lauréat d'un examen professionnel et figurant sur la liste d'aptitude, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en modifiant son grade initial et en créant son grade d'avancement. De même, suite à la titularisation d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe sur le grade d'attaché, il convient de supprimer le poste sur le grade initial de l'agent.

Pour ce qui concerne la filière culturelle, il est proposé d'adapter le temps de travail d'un adjoint du patrimoine au besoin de la médiathèque.

Par ailleurs, au vu du besoin de l'EHPAD d'un agent de maintenance sur un temps non complet et de la nécessité d'assurer, au sein du service patrimoine bâti et moyens généraux, le suivi de la sécurité incendie des établissements recevant du public communaux, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet. La charge financière du poste correspondant au temps de travail dédié à l'EHPAD fera l'objet d'une refacturation dans le cadre de la convention de mutualisation.

Enfin, pour faire face à des désistements et des modifications de planning pour les accueils péri et extra scolaires, il convient d'ajuster les postes créés à l'occasion du dernier conseil municipal pour la filière animation.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 2026/6/97 du 2 juillet 2026 relative à la modification du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable émis par le comité social territorial du 30 septembre 2026,

Le conseil municipal,

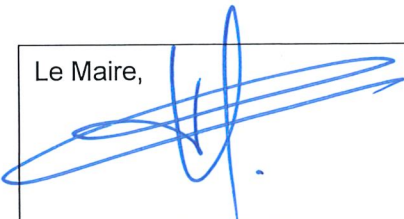
Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Postes à supprimer	Postes à créer
Filière culturelle	
A compter du 1^{er} octobre 2026	
Adjoint du patrimoine à temps complet	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Adjoint du patrimoine à temps non complet 17h30/35h	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 19h30/35h
Filière technique	
A compter du 1^{er} septembre 2026	
	Adjoint technique à temps complet
Filière administrative	
A compter du 1^{er} juillet 2026	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	
Filière animation	
A compter du 30 août 2026	
Adjoint d'animation 21h30/35h	Adjoint d'animation 21h10/35h
Du 31 août 2026 au 2 juillet 2027	
Adjoint d'animation 28h45/35h	Adjoint d'animation 14h45/35h
Adjoint d'animation 13h50/35h	Adjoint d'animation 27h50/35h
	Adjoint d'animation 8h/35h

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,  Anne GALLO-KERLEAU		Le secrétaire de séance,  Alice BOURET
--	---	---